

- les cotations doivent faire l'objet d'une vérification préalable de la part des entreprises.
 - les maçonneries et ouvrages de structure sont cotés "m".
 - les fondations sont à réaliser hors-pai. Leur type est à déterminer et à dimensionner par
 l'entreprise de gros-œuvre ou son bureau d'étude, après une étude de sol.
 - les éléments structuraux doivent être dimensionnés par un bureau d'étude de structure à la
 charge des entreprises de gros-œuvre et de charpente.
 - le présent document ne peut servir en aucun cas de plan d'exécution, de montage et de mise en
 oeuvre des par les entreprises.



606.492 m²

611.488 m²

610.700 m²

611.674 m²

848.366 m²

840.312 m²



0 1 2 3 4 5 10 15 20m

- grande treille h= 3m pour noix de terre ou orties de pêcheurs
- moyenne treille h= 2m pour haricots mange-tout
- supports h= 1,5m pour cucurbitacées
- supports h= 1,60m pour vignes et kiwai
- culture de brassicacées + menthe + citronnelle
- cultures communes
- poi dh + fr + sal : poireaux d'hiver + fraisiers + salades
- poi d'e + ru pa : poireau d'été + rumex patienta
- gd.cib : grande ciboule de Chine
- grandes aromatiques : (sauge, estragon, agastache, livèche, verveine, thym)

date : modification :
 Maître d'œuvre : Maître d'ouvrage :

Parc Naturel Urbain de la Bruche
 Un Jardin à Croquer - St-Gall
 Association "Brin de Paille - Alsace"
 PLAN D'ENSEMBLE
 PHASE: EXE

